

VILLE DE ROYAN

MISE EN LIGNE LE 13-12-2022



**PROTOCOLE D'ACCORD POUR UNE AIDE FINANCIERE
CONCERNANT L'INSTALLATION DE BACS A MAREE
ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET LE CLUB SOROPTIMIST DE ROYAN**

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désignée la Ville de ROYAN,
D'une part,

ET

Le Club Soroptimist de Royan, association loi 1901 déclarée en sous-préfecture de ROCHEFORT le 06 mars 1991, sous le numéro W172001367, représentée par Madame Fabienne BERTHIER agissant en qualité de Présidente,

Ci-après désigné le Club Soroptimist de Royan,
D'autre part.

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Afin de privilégier l'entretien raisonné des plages, de novembre à mars inclus, La Ville de ROYAN suspend le nettoyage mécanique au profit de ramassages manuels.

Depuis 2018, pour sensibiliser le public et permettre à chacun de participer à ces collectes, la Ville de ROYAN installe des bacs à marée. La démarche invite les usagers à collecter divers déchets (plastiques, verre, cordages, filets...) tout en conservant les débris naturels sur le sable.

Jusqu'à présent mis en œuvre avec l'aide d'un prestataire extérieur, la Ville de ROYAN a décidé de conduire le dispositif en Régie. Les services municipaux sont désormais chargés de concevoir, d'entretenir et de collecter les bacs à marée.

Partenaire historique des actions visant à collecter les déchets sur les plages, le Club Soroptimist de Royan propose d'apporter une aide financière à la Ville de ROYAN pour soutenir cette action.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE

Le présent protocole a pour objet de fixer le montant de l'aide financière attribuée, par le Club Soroptimist de Royan à la Ville de ROYAN, pour le déploiement d'un dispositif de type bacs à marée sur les plages de la commune.

MISE EN LIGNE LE 13-12-2022

ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIERES

Les bacs à marée sont installés et gérés sous l'entière responsabilité de la Ville de ROYAN.

En contrepartie de l'aide financière, le Club Soroptimist de Royan verra une plaque signalétique, avec impression de son logo, apposée sur chacun des bacs à marée.

La Ville de ROYAN s'engage également à mentionner la contribution du Club Soroptimist de Royan dans les documents et opérations de communication qui feront référence aux bacs à marée.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DE L'AIDE FINANCIERE

La Ville de ROYAN prend à sa charge l'ensemble des frais liés à la construction des bacs à marée pour un montant de 2940 €TTC. La Ville de ROYAN assume également les frais d'entretien des bacs, la production de toute nouvelle signalétique, ainsi que la collecte et le traitement des déchets.

En guise de participation, le Club Soroptimist de Royan s'engage à verser la somme de 500 euros (cinq-cents euros) à la Ville de ROYAN par virement bancaire.

ARTICLE 4 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU PROTOCOLE

Le présent protocole d'accord est entendu pour l'opération saisonnière à venir qui s'étendra du mois de novembre 2022 au mois de mars 2023 inclus.

ARTICLE 5 : LITIGE

Toutes contestations qui naîtraient à propos des présentes, à défaut de conciliation amiable préalable, sont de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS, sis Hôtel Gilbert - 15 rue de Blossac - Boîte Postale 541 - 86020 POITIERS CEDEX (Tél. : 05 49 60 79 19 - Courriel : greffe.ta-poitiers@jjuradm.fr).

Fait à ROYAN....., le 09/12/2022.

Document en 3 exemplaires

Pour le Club Soroptimist de Royan

La Présidente,



Fabiène BERTHIER



Pour la Ville de ROYAN

Le Maire



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 décembre 2022